

# REGLEMENT

Le Groupe HAUTIER, représenté par sa holding la SAS PHARE sise 52 rue Robert Geffré (La Rochelle), au capital de 461 727 euros et inscrite au RCS de La Rochelle sous le numéro 380 321 448, organise un jeu-concours à destination de ses collaborateurs, intitulé « Jeu-concours de Noël ».

Sont seuls autorisés à y participer les collaborateurs du Groupe HAUTIER présents à l'effectif au moment de leur participation au concours, en tout état de cause au plus tard le 8 décembre 2024 inclus, et à l'exclusion des membres du Comité organisateur (Pierre-Marie HAUTIER, Manuella RYBINSKI et Lauréva THEARD). Le concours est assorti d'une dotation de 30 lots (ballotins de 250 grammes de chocolats assortis).

La communication relative à l'organisation de ce concours est effectuée au moyen du journal interne du Groupe HAUTIER distribué par voie postale en octobre 2024 à l'ensemble des collaborateurs, à l'exception des collaborateurs de la holding du Groupe HAUTIER auxquels il est remis en main propre.

La participation au concours passe par l'utilisation d'un QR-code présent dans le journal interne du Groupe HAUTIER et permettant de rejoindre une page cachée sur le site internet du Groupe ([www.transports-hautier.fr](http://www.transports-hautier.fr)) pour y enregistrer leur participation en saisissant sur le formulaire en ligne leurs coordonnées (nom, prénom, agence, poste occupé, adresse électronique, numéro de téléphone).

Tout collaborateur du Groupe HAUTIER souhaitant enregistrer sa participation devra auparavant avoir pris connaissance du présent règlement : le formulaire ne pourra être pris en compte pour participer au jeu-concours qu'après confirmation de sa lecture (case à cocher sur le formulaire).

Une seule participation est acceptée par collaborateur. Les collaborateurs faisant partie de la même famille peuvent enregistrer leur participation de façon individuelle. En revanche les membres de la famille des collaborateurs ne faisant pas partie des effectifs ne sont pas autorisés à participer.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, les collaborateurs sont avisés que les informations enregistrées sur le formulaire de participation serviront exclusivement à procéder au tirage au sort des gagnants parmi les bonnes réponses et à informer les 30 gagnants soit par téléphone, soit par courrier électronique. Les données ne seront pas utilisées à d'autres fins ni transmises.

Le tirage au sort sera effectué le lundi 9 décembre 2024 à 16 heures au siège du Groupe HAUTIER, de façon aléatoire au moyen du logiciel Excel (Microsoft Office) permettant cette fonctionnalité. Un collaborateur du Groupe HAUTIER ne faisant pas partie du Comité organisateur sera présent pour attester de la régularité du tirage.

Les lots seront remis aux gagnants immédiatement après le tirage au sort, au moyen d'une organisation à définir selon la localisation de ces derniers (remise en main propre ou envoi postal personnalisé à l'agence de rattachement).

